

LE SOLEIL-Publié le 15 septembre 2009 à 05h00

Normes biologiques: le fédéral s'assouplit, la grogne demeure



Photothèque Le Soleil, Erick Labbé

Même s'il n'est toujours pas question de donner une équivalence à la certification québécoise, Ottawa accepte que les produits qui respectent ses normes portent le symbole canadien dès maintenant.



[Annie Morin](#)

Le Soleil

(Québec) Les produits biologiques québécois auront finalement droit aux mêmes égards que les importations des États-Unis, qui circulent librement sur le marché canadien. Le gouvernement fédéral accepte qu'ils arborent - sous condition - le logo Biologique Canada. Par contre, la certification automatique, réclamée même par le ministre de l'Agriculture du Québec, est refusée.

Le dialogue de sourds se poursuit dans ce dossier, qui prend des allures de bataille fédérale-provinciale. Le Québec réclame une équivalence en bonne et due forme pour sa certification biologique. Cela éviterait des démarches administratives aux entreprises qui veulent faire reconnaître leurs produits destinés aux marchés extérieurs, en plus de donner à la province plein contrôle sur les marchandises pénétrant sur son territoire.

Le ministre québécois Claude Béchar, qui cumule les portefeuilles de l'Agriculture et des Affaires intergouvernementales, a d'ailleurs pris la plume pour mettre de la pression sur son homologue canadien, Gerry Ritz, en juillet.

La réponse arrive par l'appareil administratif. Michel Saumur, gestionnaire principal du bureau Biologique Canada, lié à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), a confirmé au Soleil qu'il n'est toujours pas question de donner une équivalence au Québec, bien que cette option teinte les pourparlers Québec-Ottawa depuis des années.

En lieu et place, le fédéral permet que les produits déjà certifiés selon les normes québécoises, reconnues parmi les plus exigeantes sur la planète, se drapent de la feuille d'érable dès maintenant. À une condition toutefois : que l'entreprise exportatrice s'engage à respecter la

nouvelle réglementation canadienne, qui prend le pas sur la québécoise, d'ici 2011. Au renouvellement annuel de la certification, les ajustements attendus seront précisés et du temps sera accordé pour les réaliser.

M. Saumur ajoute que «tout est mis en place» afin d'aboutir à une «harmonisation complète» des deux normes d'ici la fin de l'année fiscale, le 31 mars. «Il est possible qu'à la fin de l'exercice, les gens certifiés sous la norme québécoise n'aient strictement rien à faire» pour se conformer, dit M. Saumur, qui vise «l'intégration automatique». Celui-ci admet toutefois que des différences, appelées «variances» en langage de fonctionnaire, pourraient subsister si les demandes du Québec ne sont pas approuvées par les autres provinces.

Pour Alain Rioux, directeur général de la Filière biologique du Québec, organisme qui regroupe tous les acteurs du secteur, le fédéral veut détourner l'attention en offrant un accès plus facile au logo. «Il essaie d'endormir le Québec avec ça, comme il l'a fait depuis le début en nous disant que l'équivalence était acquise, qu'il ne fallait pas s'inquiéter», dit-il. Son équipe est convaincue que les délais d'harmonisation sont irréalistes. «On en a pour deux ou trois ans avant que le système fonctionne», soupire

M. Rioux, qui craint que le consommateur perde confiance envers l'appellation.

Gérard Bouchard, de la Fédération d'agriculture biologique du Québec, affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA), ajoute que les problèmes ne viennent pas tant des aliments bios qui sortent du Québec que de ceux qui y entrent. En accordant une équivalence aux normes des États-Unis avant même que la nouvelle certification biologique canadienne n'entre en vigueur, fin juin, Ottawa a ouvert la porte à des produits autrefois interdits au Québec, souligne-t-il.